



Strasbourg le 10 novembre 2017

MISSION ENFANCE ET FAMILLE
Service de Protection Maternelle et Infantile
Unité Accueil Petite Enfance
Assistants Maternels

AVENANT A L'AGREMENT

Le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin atteste que l'agrément d'assistante maternelle,

valable du 26 SEPTEMBRE 2016 au 25 SEPTEMBRE 2021 inclus

délivré à

Madame Jennifer BOUCHERIT
1 A rue des Colchiques

est modifié comme suit :

***Nombre maximum d'enfant(s) pouvant être accueilli(s) simultanément
âgé(s) de moins de dix-huit ans : QUATRE**

Type d'accueil : NON PERMANENT

Modalités d'accueil : A LA JOURNEE

**Observations : 3 D'AGE INDIFFERENT
1 SCOLARISE**

Dates d'effet de la modification : du 09 NOVEMBRE 2017 au 25 SEPTEMBRE 2021 inclus

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Pour le Président
LE PRÉSIDENT DÉPARTEMENTAL DE
Protection Maternelle et Infantile


Docteur Marie-Emmanuelle SCHUMPP

*** la présence d'un enfant de moins de trois ans de l'assistant maternel rend
indisponible une place d'accueil autorisée par l'agrément.**

Toute correspondance doit être adressée à :
M. Le Président du Conseil Départemental
MISSION ENFANCE ET FAMILLE
Unité Accueil Petite Enfance/Assistants Maternels
67964 STRASBOURG Cedex 9

Conformément à la
loi « Informatique et Libertés »
(loi NO 78-17 du 6 janvier 1978),
vous disposez d'un droit d'accès
à vos informations vous concernant.